

yélo

NOUVELLES DISPOSITIONS  
À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2021  
Et si vous passiez au  
vélo électrique ?

À L'ACHAT  
AVEC UNE AIDE POUVANT ALLER  
jusqu'à  
**400€<sup>(1)</sup>**



Lâchez le volant,  
prenez **le guidon**

Plus d'informations sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr)

(1) Pour connaître les conditions d'attribution de l'aide allez sur [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) rubrique « Vélo » ou à la Maison de la Mobilité.  
Dispositif en vigueur depuis le 1er octobre 2019, applicable jusqu'au 30 septembre 2022, aux personnes ayant un QF inférieur ou égal à 750€.

Communauté  
d'Agglomération de  
**La Rochelle**



yélo



# Aide à l'achat d'un **vélo électrique**

Pour favoriser la pratique du vélo sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle vous propose une aide à l'achat d'un vélo électrique\* (neuf ou reconditionné à usage personnel) ou de vélos cargos (électriques ou non) et de remorques électriques pour cycles pouvant aller de 200 à 400 € selon votre Quotient Familial, cumulable avec le bonus écologique vélo.

➤ **Les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide :**

- Être majeur et résider dans l'agglomération de La Rochelle
- Effectuer son achat auprès d'un vendeur partenaire de l'opération (liste accessible en ligne sur le site Yélo)
- S'engager à ne pas revendre le vélo électrique dans une durée de 3 ans

L'aide à l'achat peut être attribuée une seule fois à chaque membre du foyer.

Les personnes morales ne peuvent pas en bénéficier.

Elle est progressive en fonction du Quotient Familial (QF) basée sur les calculs CAF.

Pour connaître votre Quotient Familial : si vous êtes allocataire CAF connectez-vous à votre espace sur [caf.fr](http://caf.fr) ; si vous n'êtes pas allocataire adressez-vous à la Maison de la Mobilité ou utilisez le calculateur de Quotient Familial en ligne sur le site [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr)

➤ **Si votre Quotient Familial est inférieur ou égal à 750 € :**

- 1 Allez à la Maison de la Mobilité, Place de Verdun à La Rochelle pour calculer votre Quotient Familial et étudier votre éligibilité à l'aide\*. La prime est progressive en fonction du quotient familial (calculs CAF) :
  - **QF inférieur ou égal à 450 €** : 50% du prix d'achat, plafonné à 400 €
  - **QF inférieur ou égal à 650 €** : 40% du prix d'achat, plafonné à 300 €
  - **QF inférieur ou égal à 750 €** : 30% du prix d'achat, plafonné à 200 €
- 2 Demandez un devis chez l'un des vendeurs partenaires
- 3 Envoyez votre devis et les pièces justificatives au service Mobilité et Transports qui traitera votre demande

Par mail : [prime-vae@agglo-larochelle.fr](mailto:prime-vae@agglo-larochelle.fr)

Par courrier :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
Service Mobilité et Transports  
6 rue Saint-Michel / CS 41287  
17086 La Rochelle Cedex 02

Pour plus de précisions sur les démarches à effectuer (dossier à remplir, liste des vendeurs partenaires, pièces à fournir) : [yelo-larochelle.fr](http://yelo-larochelle.fr) / rubrique vélo / aide à l'achat d'un vélo électrique

Contact :

Maison de la Mobilité : 0 810 17 18 17 (0,06€/mn + prix appel)